



## **COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : BACH Karine, BOISSET Magali, CHATELIN Patricia, DOLO Stéphane, DURAND Michel, JACQUET Aline, LAPEYRE Marie-Christine, LINON Josiane, LINON Serge, LONJOU Charles, MARCHADIER Violette, NODARI Sébastien, PARIAT Philippe PASQUIER Daniel, PINSARD Paul.

Absents excusés ayant donné procuration : ASTRUC Marc a donné procuration à Paul PINSARD, LINON Serge a donné procuration à LINON Josiane.

Absents excusés : Christel MARTINEZ, Jean-Luc SEGUY.

M. Michel DURAND est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 24 Juillet 2015, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite donc il est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

**2015-17 : Tarif des concessions changent à partir du 1<sup>er</sup> août :**  
concessions temporaires de 50 ans simples  $2.75 \text{ m}^2 = 54.75 \text{ € le m}^2$   
concessions temporaires de 50 ans doubles  $5 \text{ m}^2 = 40 \text{ € le m}^2$

**2015-18 : Frais d'utilisation du caveau provisoire à compter du 1<sup>er</sup> août :**  
1<sup>er</sup> mois : 0.15€/jour  
A compter du 2<sup>ème</sup> mois : 0.46€/jour  
A compter du 3<sup>ème</sup> mois : 1.22 €/jour

**2015-19 : Tarification cantine – ALSH, document transmis à l'appui du compte-rendu du 24/07/15**

**2015-20 : Devis de l'entreprise Sud Environnement basée à BRESSOLS (82) pour le renouvellement de tables et de chaises pour l'ensemble des salles communales pour un montant de 5 404.50 € HT, soit 6 485.40 € TTC.**

**2015-21 : Devis de l'entreprise Cop'infor pour l'achat de 3 photocopieurs (écoles Maternelle et Primaire et service technique) pour un montant de 4 049.12 € HT, soit 4 858.94 € TTC.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 - Attribution du marché d'aménagement de sécurité RD6 + VC Vignasse,**

Le Maire rappelle l'objet des travaux et retrace la procédure. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en ligne le 12/08 et paru dans le Dépêche du Midi le 17/08.

La date de remise des offres était le 7/09/2015 à 16 h.

Le 9/09/2015 a été procédé à l'ouverture des plis avec la réception de 4 offres.

Une analyse des offres s'est effectuée en respectant les critères d'attribution à savoir 60 % le prix des prestations et 40 % la valeur technique.

Après cette analyse, le classement est le suivant :

L'entreprise MARCOULY pour un montant de travaux de 139 973.30 € H.T.

L'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 166 165.50 € H.T.

L'entreprise EIFFAGE pour un montant de travaux de 203 975 € H.T.

L'entreprise ETPLV pour un montant de travaux de 238 755 € H.T.

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse avec l'entreprise MARCOULY domicilié à PUY-L'EVEQUE pour un montant de travaux de 139 973.30 € H.T et de 167 967.96 € TTC.

**Après examen et délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise MARCOULY pour un montant de 139 973.30 € H.T et de 167 967.96 € TTC et autorisent le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.**

### **2 – Objet: Intercommunalité - Périmètre du territoire**

- *Mme Aline JACQUET a rejoint la séance à cet élément de l'ordre du jour.*

La Communauté des Communes du Pays de Lalbenque-Limogne propose à chaque commune adhérente de délibérer pour le maintien du périmètre défini aujourd'hui.

Cette décision fait suite à l'application de la loi NOTRE et doit être adressée à Madame la Préfète et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui présente la carte de l'intercommunalité.

**Après lecture du projet de délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien du périmètre de la communauté des communes du Pays de Lalbenque-Limogne.**

### **3 – Procédure Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée)**

Lors du conseil municipal du 12/01/15, l'information avait été transmise aux élus concernant la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) quel que soit le type de handicap. (Loi n°2005-102 du 11/02/2005), une ordonnance 2014-2020 du 26/09/2014 introduit les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cet agenda permet de faire l'état des lieux exhaustif de chaque bâtiment et d'engager un calendrier des travaux ; des financements correspondants et des délais.

Ce dossier d'agenda doit être déposé au plus tard le 27/09/2015.

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer ce dossier au service compétent. Après délibération le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire a déposé l'Agenda D'Accessibilité Programmée.**

#### **4 – Adhésion au service remplacement du CDG 82**

Le service administratif de la Mairie de Lalbenque est actuellement réduit pour une période de 2 à 3 mois suite à l'absence d'un agent en maladie.

Afin de maintenir le service, je vous propose l'adhésion au service de remplacement du CDG82 (Centre de Gestion du Tarn et Garonne).

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service et autorise le Maire à signer la convention de partenariat et toutes pièces nécessaires au bon fonctionnement.**

#### **5 – Régularisation foncière du terrain d'implantation de la déchetterie et de la décharge à gravats.**

Le SYDED rappelle le procès-verbal de mise à disposition signé en 2002 entre les deux collectivités concernant les parcelles AE 199 et AE 200, terrain d'emprise de la déchetterie actuelle et de l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Aujourd'hui la parcelle AE 160 sert également à l'activité de dépôts.

Le SYDED nous propose d'insérer par avenant, la parcelle AE 160 dans le procès-verbal de mise à disposition de 2002, afin de régulariser la situation et d'assurer la sécurité juridique de ce terrain.

**Après délibération, l'Assemblée valide à l'unanimité la mise à disposition de la parcelle AE 160 pour le bon fonctionnement de l'activité du SYDED et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.**

#### **6 - Création AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)**

Le Maire rappelle aux élus l'information donnée en question diverse du 24/07/2015, sur le projet de création d'une AVAP.

Les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ont pour objet de promouvoir la protection et la mise en valeur du patrimoine pris au sens général dans toutes ses déclinaisons.

L'AVAP a pour vocation de garantir la qualité du cadre de vie, notamment la pérennité et la mise en valeur du patrimoine dont les intérêts s'expriment de multiples manières : urbaine, architecturale, paysagère, historique, archéologique et culturelle.

Elle repose sur une démarche de partenariat entre la collectivité territoriale et l'Etat.

- Délibération de la collectivité : mise à l'étude et modalités de la concertation avec la population qui est associée dès le départ au projet, indépendamment de l'enquête publique,

Les modalités de concertation prévues par la collectivité sont les suivantes :

- Communication dans le journal municipal « Lalbenque infos » et sur le site Internet de la Commune
- Mise à disposition d'un dossier de concertation accompagné d'un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.

- Constitution de la commission locale AVAP : Elle a vocation à devenir une plateforme d'échanges accompagnant l'ensemble de la démarche. Créée par délibération de la collectivité compétente, elle se compose au maximum de 15 personnes et comporte au moins 5 représentants de cette collectivité.

La composition est la suivante : 8 élus

M. Philippe PARIAT, Mme Marie-Christine LAPEYRE, M. Paul PINSARD, M. Jacques POUGET, M. Michel DURAND, M. Stéphane DOLO, M. Charles LONJOU, M. Daniel PASQUIER.

2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local :

- Mme Laure COURGET, Conservatrice en chef du Patrimoine
- M. Jean-Louis IMBERT, Architecte DPLG

1 personne qualifiée au titre des intérêts économiques locaux :

- M. Jean-Pierre MONFERRAND

L'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comprend plusieurs étapes, à ce jour je vous propose de valider le lancement de la procédure de création d'une AVAP et demande de subvention de l'Etat.

**Après lecture faite, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du lancement de la procédure d'une création d'une AVAP avec l'ensemble des étapes à suivre.**

### **7 – Projet plaine de jeux**

*Serge LINON quitte la séance à cet élément de l'ordre du jour.*

Le Maire présente les parcelles achetées à partir d'un plan cadastral, avec la présentation du relevé topographique avec la localisation éventuelle des terrains enherbés. Une commission constituée du Conseil Municipal et de 3 à 4 membres des Clubs de Football et de Rugby sera convoquée prochainement et nous solliciterons une conduite d'opération du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie (SDAIL).

### **8 – Questions diverses**

- M. LOUBRADOU Cédric « Café Le Lion d'Or » demande l'autorisation de laisser l'installation de sa terrasse rue du Marché aux Truffes toute l'année. La future autorisation sera donnée du 15/04 au 15/11.

A l'unanimité du Conseil Municipal approuve la dépose de la ligne électrique qui n'est plus en fonction au lieu dit « Jouanery ».

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire

J.POUGET

